

**Index des
divulgations ESG
2022**





Table des matières

Introduction	3
Index du contenu GRI et SASB	5
Tableau de concordance TCFD	24
Objectifs de développement durable	25
Rapport de communication sur le progrès PMNU	27

Introduction

Notre index des divulgations ESG reflète notre engagement en matière de divulgation, qui est essentiel à la mobilisation et appuie les efforts pour favoriser l'uniformité et la comparabilité des renseignements et des données sur le développement durable.

Reconnaissance en 2021

Bloomberg

Les pointages de transition climatique de Bloomberg classent Suncor parmi les 10 meilleures entreprises pétrolières et gazières cotées en bourse pour la préparation à un monde sobre en carbone.

Member of
Dow Jones Sustainability Indices
Powered by the S&P Global CSA

Suncor apparaît sur la liste de l'indice de durabilité Dow Jones (DJSI) pour la 25^e année consécutive. De plus, Suncor apparaît dans la parution *2021 Sustainability Yearbook*.



FTSE4Good

Suncor est inscrite à l'indice FTSE4Good depuis 2009.



En 2021, Suncor a obtenu une note de A au classement MSCI ESG*.



CDP : Note de B pour les données sur les changements climatiques et de B- pour la sécurité de l'eau en 2021. À plusieurs reprises, le CDP a décerné à Suncor le titre de meilleur producteur de rapports.



Suncor a été honorée au plus haut niveau pour son travail sur les relations avec les Autochtones. En 2020, Suncor a été recertifiée au niveau Or dans le cadre du programme Relations progressistes avec les Autochtones du Conseil canadien pour l'entreprise autochtone.



En 2021, la Transition Pathway Initiative a procédé à une évaluation de Suncor conformément au processus de gestion des émissions de gaz à effet de serre et des risques et occasions liés à la transition vers une économie sobre en carbone.



Suncor a reçu le CDA Corporate Award pour l'avancement des pratiques, de l'innovation et du leadership ainsi que pour ses contributions à l'industrie des barrages.



Suncor figurait au palmarès des 100 meilleurs employeurs au Canada en 2021 et en 2022.



Suncor figurait au palmarès des 70 meilleurs employeurs en Alberta en 2021 et en 2022.



Suncor figurait au palmarès des meilleurs employeurs pour la diversité au Canada en 2021 et en 2022.

* L'utilisation par Suncor Énergie Inc. de données de MSCI ESG research llc ou de ses filiales (« MSCI ») et l'utilisation des logos, marques de commerce, marques de services ou noms d'indices de MSCI aux présentes, ne constitue pas une commandite, l'endossement, la recommandation ou la promotion de Suncor Énergie Inc. par MSCI. Les services et données de MSCI sont la propriété de MSCI ou de ses fournisseurs d'information, et sont fournis « tels quels » sans garantie d'aucune sorte. Les noms et logos de MSCI sont des marques de commerce ou de services de MSCI.

Introduction

Portée

Nous présentons nos renseignements et nos données sur le développement durable, sous forme de données consolidées pour l'ensemble de l'entreprise uniquement pour les actifs que nous avons exploités pendant l'année civile 2021 au complet, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 (à moins d'indications contraires). Les données sur la performance d'une installation ou d'un secteur d'activité plus détaillées, le cas échéant, peuvent être téléchargées sur le site suncor.com. Suncor a pris en charge l'exploitation de Syncrude le 30 septembre 2021. La participation de Suncor de 58,74 % demeure inchangée. Les divulgations de cette année n'incluent pas les indicateurs clés de Syncrude. Il est possible de télécharger des renseignements supplémentaires sur le rendement de Syncrude en matière de développement durable à partir du site suncor.com. Comme Suncor a pris en charge l'exploitation de Syncrude à la fin du troisième trimestre de 2021, les données de Syncrude ne sont pas intégrées aux totaux pour l'ensemble de l'entreprise de Suncor. Les seules exceptions concernent les données sur les GES et les investissements dans la collectivité, présentées conformément au taux de participation de Suncor et similaires à celles des rapports précédents, ainsi que les données sur les effectifs et la diversité, qui sont entièrement intégrées.



Nous sommes heureux de démontrer notre soutien à l'égard du Pacte mondial des Nations Unies (PMNU) et ses 10 principes, qui guident notre approche en matière de droits de la personne, de normes du travail, d'environnement et d'anticorruption dans le cadre de toutes nos activités.

Mark Little
Président et chef de la direction

Cadres de déclaration

Nous utilisons certains cadres de déclaration pour identifier et déclarer des données sur nos principaux facteurs liés au développement durable, notamment :

- **Normes Global Reporting Initiative** – conformément aux normes universelles et thématiques, et éclairées en fonction des normes pour le secteur pétrolier et gazier.
- Lignes directrices spécifiques du secteur de l'**IPIECA** sur la production de rapports sur le développement durable pour l'industrie pétrolière et gazière
- Normes spécifiques de l'industrie du **Sustainability Accounting Standards Board**
- Recommandations du **groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat**
- **Pacte mondial des Nations Unies (PMNU)** – ce rapport favorise la communication au sujet des progrès, et appuie ses 10 principes qui guident notre approche en matière de développement durable
- **Objectifs de développement durable des Nations Unies** – nous appuyons la concrétisation de ces priorités mondiales liées au développement durable d'ici 2030 et faisons part de notre point de vue sur notre contribution à certains des objectifs dans le cadre de notre travail

Index du contenu GRI et SASB

Le Rapport sur le développement durable, le Rapport climat et le présent index ont été préparés conformément à ce qui suit :

- Les normes **Global Reporting Initiative (GRI)** nous permettent de dresser des rapports sur les répercussions de nos activités sur l'économie, l'environnement et les gens d'une manière comparable et crédible. Nous faisons appel à une variété de normes GRI, y compris les normes universelles, les normes thématiques et les normes du secteur pétrolier et gazier. Le présent index décrit les normes GRI et les sujets importants qui y ont été inclus, indique l'endroit où trouver des renseignements supplémentaires et précise les normes qui ont été vérifiées à l'externe.
- Le **Sustainability Accounting Standards Board (SASB)** à titre d'organisme le plus pertinent pour la création de valeur à long terme dans notre industrie. Nous considérons la divulgation comme une activité fondamentale dans le cadre de l'interaction avec les investisseurs et soutenons les efforts visant à assurer la cohérence et la comparabilité des données sur la performance en matière de développement durable. Compte tenu de la nature intégrée de notre entreprise, nous avons choisi de faire référence aux normes du SASB, notamment celles portant sur les mines et métaux, le secteur pétrolier et gazier – exploration et production, et le secteur pétrolier et gazier – raffinage et logistique. Toutes les valeurs classées dans la catégorie des activités intermédiaires

seront incluses dans la section raffinage et logistique. Nous continuerons à évaluer d'autres indicateurs du SASB aux fins de divulgation éventuelle dans de futurs rapports.

L'index des divulgations ci-dessous contient des informations et des liens supplémentaires qui se rapportent à du contenu spécifique du Rapport sur le développement durable 2022 et d'autres communications annuelles publiées par Suncor Énergie, qui fournissent des informations utiles pour une compréhension complète de l'entreprise.

Légende :

RDD – [Rapport sur le développement durable 2022](#) de Suncor

RC – [Rapport climat 2022](#) de Suncor

NA – [Notice annuelle](#) datée du 23 février 2022

CSPD – [Circulaire de sollicitation de procurations par la direction 2022](#) de Suncor

RA – [Rapport annuel 2021](#) de Suncor

CDP Climat – Réponse de Suncor en matière de changements climatiques dans le cadre du CDP 2022

CDP Eau – Réponse de Suncor en matière de sécurité de l'eau dans le cadre du CDP 2022

[Document contenant les données sur la performance en matière de développement durable de 2022](#)

Code SASB ¹	Code GRI ²	Description	Réponse, lien ou renseignements supplémentaires
L'organisation et ses pratiques de déclaration			
	102-1 102-2 102-3 102-4 102-5 2-1	Détails sur l'organisation	Nom de l'organisation : Suncor Énergie Inc. Nature de la qualité de propriétaire et forme juridique : NA (p. 5) Emplacement du siège social : Calgary (Alberta), Canada Pays des activités d'exploitation : suncor.com
	2-2	Entités incluses dans les rapports sur le développement durable de l'organisation	Entités incluses dans les rapports sur le développement durable : RDD – À propos de notre rapport Entités incluses dans les rapports financiers : RA (27 à 29) Approche liée à la déclaration pour des entités multiples : Les entités sont modifiées de manière à refléter la participation directe lorsque les rapports sont dressés en fonction de la participation. Suncor déposera un rapport complet sur les données environnementales relativement aux fusions, aux acquisitions et au retrait d'entités après une année entière d'exploitation. Lorsque les données sont disponibles et la méthodologie est conforme, Suncor dressera un rapport sur les sujets importants des entités ayant fait l'objet d'une fusion ou d'une acquisition pour la durée de l'acquisition.
	102-46	Entités incluses dans les états financiers consolidés	RA (p. 27 à 29)
	102-50 102-51 102-52 102-53 2-3	Période de déclaration, fréquence et point de communication	Déclaration des données sur le développement durable : du 1 ^{er} janvier au 31 décembre (à moins d'indications contraires), chaque année Déclaration des données financières : du 1 ^{er} janvier au 31 décembre (à moins d'indications contraires), chaque année Publication du rapport : juin 2022 Point de communication pour toute question sur le rapport : 1 866 SUNCOR-1 (1 866 786-2671) ou sustainability@suncor.com

1 La norme peut inclure les exigences de divulgation pour d'autres indicateurs de rendement qui ne font pas partie de la portée de cette mission d'assurance limitée. Les indicateurs de rendement qui font partie de la portée ont été définis aux présentes.

2 La valeur déclarée diffère de la valeur déclarée dans les rapports, car les rapports comprennent les valeurs pour l'ensemble de l'entreprise. La portée pour chacun des indicateurs de rendement a été définie aux présentes.

Index du contenu GRI et SASB

Code SASB	Code GRI	Description	Réponse, lien ou renseignements supplémentaires
	102-48 2-4	Retraitement de renseignements	Les retraitements de renseignements fournis dans des rapports précédents et les raisons du retraitement se trouvent dans les notes du Rapport sur le développement durable 2022 qui appuient notre tableau de données sur la performance.
	102-49	Modifications touchant l'établissement de rapports	Les modifications importantes apportées à la portée, aux limites et aux méthodes de mesure par rapport aux périodes de déclaration précédentes et les retraitements de renseignements fournis dans des rapports précédents et les raisons du retraitement se trouvent dans les notes du Rapport sur le développement durable 2022 qui appuient notre tableau de données sur la performance.
	102-56 2-5	Vérification externe	Un tiers indépendant a vérifié les principaux indicateurs de performance sélectionnés pour le Rapport sur le développement durable. Le rapport de vérification et les indicateurs qui ont été vérifiés sont inclus dans l'annexe du Rapport sur le développement durable 2022 de Suncor et peuvent être téléchargés sur le site suncor.com . RDD – Déclaration de vérification indépendante de l'intervenant
	102-6	Marchés desservis	suncor.com
	102-7	Taille de l'organisation	suncor.com RDD – Données sur la performance RA (p. 3)
	102-46	Définition du contenu du rapport et du périmètre des enjeux	RDD – À propos de notre rapport RDD – Données sur la performance
	102-54	Conformité aux exigences de déclaration selon les normes GRI	RDD – À propos de notre rapport
	102-55	Index du contenu GRI	L'Index du contenu GRI est inclus dans l'Index des déclarations ESG et peut être téléchargé sur le site suncor.com/en/sustainability .
Activités et travailleurs			
	102-9 2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations commerciales	Secteur actif : Public, secteur pétrolier et gazier RDD – Chaîne d'approvisionnement RC – Collaboration, partenariats et engagement
EM-MM-000.B	102-8 2-7 2-8	Employés et travailleurs qui ne sont pas des employés	RDD – Données sur la performance RDD – Notes relatives aux données sur la performance
	102-10	Changements substantiels à l'organisation et à sa chaîne d'approvisionnement	RDD – Données sur la performance RA (p. 30 à 33)
	102-11	Principe ou démarche de précaution	RDD – Gestion des risques RC – Gouvernance et gestion des risques
	102-15	Principaux impacts, risques et occasions	RDD – Gouvernance d'entreprise RDD – Données sur la performance RDD – Gestion des risques RC RA (p. 57 à 67)

Index du contenu GRI et SASB

Code SASB	Code GRI	Description	Réponse, lien ou renseignements supplémentaires
Gouvernance			
	102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé	RDD – Message de notre président et chef de la direction
	102-18 2-9	Composition et structure de gouvernance	RDD – Gouvernance d'entreprise CSPD – Annexe B : Sommaire de la gouvernance et pages 8 à 13 pour obtenir des renseignements détaillés sur chaque membre du conseil NA – Administrateurs et membres de la haute direction (p. 75 à 79)
	102-24 2-10	Nomination et sélection de l'instance supérieure de gouvernance	CSPD – Annexe B : Sommaire de la gouvernance (p. B-2 à B-4) CSPD – Annexe C : Description du poste de président du conseil indépendant (p. C-1) CSPD – Annexe E : Lignes directrices du conseil (p. E 3 à E-4)
	102-23 2-11	Président de l'instance supérieure de gouvernance	Aucun président d'un comité d'administrateurs n'est également un dirigeant de Suncor. CSPD – Annexe C : Description du poste de président du conseil indépendant (p. C-1)
	102-26 2-12	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans la supervision de la gestion des répercussions	CSPD – Annexe E : Lignes directrices du conseil - Partie IV : mandat du conseil d'administration (p. E-4 à E-5)
	102-19 2-13	Délégation de la responsabilité dans la cadre de la gestion des répercussions	CSPD – Annexe B : Sommaire de la gouvernance – Surveillance des risques (p. B-9 à B-11) Au fil des années, des changements accrus apportés aux politiques et principes ainsi que l'activisme et l'incertitude liés aux processus de réglementation ont représenté l'ajout de risques significatifs d'ordre financier, social et climatique pour Suncor. Pour gérer ces risques, nous avons créé le processus intégré de gestion des enjeux politiques et réglementaires qui favorise une approche disciplinée pour gérer ces enjeux. Renseignements supplémentaires : RC
	102-22	Composition de l'instance supérieure de gouvernance et de ses comités	NA – Administrateurs et membres de la haute direction (p. 75 à 80) CSPD – Annexe B : Sommaire de la gouvernance et pages 8 à 13 pour obtenir des renseignements détaillés sur chaque membre du conseil
	102-32 2-14	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'exécution de rapports sur le développement durable	Notre équipe de leadership de la haute direction, qui comprend le chef de la direction, examine et approuve le Rapport sur le développement durable et le Rapport climat avant leur publication.
EM-EP-530a.1 EM-RM-530a.1	102-20	Cadres dirigeants responsables des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	CSPD – Annexe B : Sommaire de la gouvernance RDD – Gouvernance d'entreprise Nous avons plusieurs postes de direction de haut niveau dont les rôles comprennent la surveillance du développement durable dans l'entreprise, y compris les suivants, sans toutefois s'y limiter : • chef de la direction • chef du climat • chef du développement durable • vice-président, Développement durable • vice-président, Relations externes
	102-25 2-15	Conflits d'intérêts	CSPD – Annexe B : Sommaire de la gouvernance – Conflits d'intérêts (p. B-18)

Index du contenu GRI et SASB

Code SASB	Code GRI	Description	Réponse, lien ou renseignements supplémentaires
	102-33 102-34 2-16	Communication des préoccupations graves	<p>Les préoccupations sont soulevées dans le cadre des processus de gestion des enjeux stratégiques et des processus de gestion des enjeux politiques et réglementaires sous la direction d'une instance de gouvernance. Le comité sur l'environnement, la santé, la prévention et le développement durable du conseil d'administration examine également l'efficacité avec laquelle nous atteignons les objectifs en matière d'environnement, de santé, de sécurité et de développement durable. Ce comité reçoit aussi des rapports trimestriels et des conseils sur les enjeux prioritaires dans le domaine du développement durable.</p> <p>En 2021, les principaux enjeux touchaient de nouveau les changements climatiques et la transition énergétique, la sécurité personnelle et opérationnelle, les relations avec les Autochtones, l'éthique, la gestion des ressources en eau, la gestion des résidus et l'innovation. Des discussions approfondies, l'établissement d'objectifs et des initiatives visant à aborder ces questions sont en cours et se poursuivront.</p> <p>RDD – À propos de notre rapport</p>
	102-27 2-17	Connaissance partagée de l'instance supérieure de gouvernance	<p>CSPD – Annexe B : Sommaire de la gouvernance – Orientation et formation continue (p. B-14 à B-17)</p> <p>RDD – Gouvernance d'entreprise</p> <p>De plus, notre conseil d'administration reçoit des rapports périodiques de notre chef du développement durable et de l'avocat général. Le comité sur l'environnement, la santé, la prévention et le développement durable du conseil d'administration reçoit également des mises au point trimestrielles et des conseils sur les enjeux prioritaires dans le domaine du développement durable.</p>
	102-28 2-18	Évaluation de la performance de l'instance supérieure de gouvernance	<p>Le conseil d'administration procède à une auto-évaluation annuelle.</p> <p>CSPD – Annexe B : Sommaire de la gouvernance – Processus d'évaluation annuel (p. B-6 à B-7)</p> <p>L'information précise à propos des sujets abordés et des plans d'action élaborés est confidentielle et non publiée.</p>
	102-35 2-19	Principes de rémunération	<p>CSPD – Rémunération du conseil d'administration et des membres de la haute direction (p. 16 à 51)</p>
	102-36 102-37 2-20	Processus de détermination de la rémunération	<p>CSPD – Rémunération du conseil d'administration et des membres de la haute direction (p. 16 à 51)</p> <p>Participation des groupes d'intérêt : CSPD – Vote consultatif sur l'approche en matière de rémunération des membres de la haute direction (p. 15)</p> <p>RDD – Gouvernance d'entreprise</p> <p>CSPD – Rémunération du conseil d'administration et des membres de la haute direction (p. 23)</p>
	2-21	Ratio de rémunération totale annuelle	<p>Salaire de base du chef de la direction : 1 235 000 \$ Salaire de base médian d'employé : 132 821 \$ Ratio : 10,75 %</p> <p>CSPD – Rémunération directe totale 2021 (p. 36) RDD – Tableau de performance</p>
	102-29	Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux	<p>Le conseil d'administration supervise le programme Gestion des risques d'entreprise de Suncor.</p> <p>CSPD – Annexe B : Sommaire de la gouvernance – Surveillance des risques (p. B-9 et B-10)</p>

Index du contenu GRI et SASB

Code SASB	Code GRI	Description	Réponse, lien ou renseignements supplémentaires
	102-30	Efficacité des procédures de gestion des risques	Le conseil d'administration supervise le programme Gestion des risques d'entreprise de Suncor. CSPD – Annexe B : Sommaire de la gouvernance – Surveillance des risques (p. B-9 et B-10)
	102-31	Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	Le conseil d'administration supervise le programme Gestion des risques d'entreprise de Suncor. CSPD – Annexe B : Sommaire de la gouvernance – Surveillance des risques (p. B-9 et B-10)
Stratégie, principes et pratiques			
	2-22	Énoncé sur la stratégie de développement durable	RDD – Message de notre président et chef de la direction RDD – Q et R avec notre chef du développement durable
	102-16 2-23	Engagements en matière de principes	Notre engagement envers l'intégrité et l'éthique est la base de notre Code des normes de pratiques commerciales et des directives et normes en matière de principe de l'entreprise qui l'appuient. Renseignements supplémentaires : suncor.com La raison d'être et les valeurs de Suncor NA – Principes éthiques, sociaux et environnementaux (p. 25 et 26) RDD – Relations avec les Autochtones RDD – Terres et remise en état Principe en matière de relations avec les Autochtones du Canada Principe sur les droits de la personne
	2-24	Intégration des engagements en matière de principes	NA – Principes éthiques, sociaux et environnementaux (p. 25 et 26) Principe sur les droits de la personne
	2-25	Processus de remédiation aux répercussions négatives	NA – Principes éthiques, sociaux et environnementaux (p. 25 et 26) RDD – Relations avec les Autochtones RDD – Terres et remise en état Principe en matière de relations avec les Autochtones du Canada Principe sur les droits de la personne
	102-16 102-17 2-26	Mécanismes pour demander des conseils et signaler des préoccupations	Notre engagement envers l'intégrité et l'éthique est la base de notre Code des normes de pratiques commerciales et des directives et normes en matière de principe de l'entreprise qui l'appuient. La ligne d'assistance téléphonique en matière d'intégrité de Suncor est à la disposition de toute personne à l'interne ou à l'externe qui souhaite signaler ses préoccupations. Vous trouverez de plus amples renseignements à ce sujet aux pages 34 et 35 du document La façon dont nous menons nos affaires. Renseignements supplémentaires : Code des normes de pratiques commerciales La façon dont nous menons nos affaires Principe sur les droits de la personne Principe en matière de relations avec les groupes d'intérêt
	419-1 2-27	Conformité aux lois et aux règlements	Aucune amende ou sanction non pécuniaire importante n'a été imposée à Suncor en 2021 pour cause de violation de lois ou de règlements (sans inclure la non-conformité environnementale). RDD – Données sur la performance
	307-1	Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales	RDD – Données sur la performance RDD – Incidents environnementaux

Index du contenu GRI et SASB

Code SASB	Code GRI	Description	Réponse, lien ou renseignements supplémentaires
EM-EP-530a.1	102-12 102-13 2-28	Adhésion à des associations	<p>Voici une liste d'organismes et d'associations commerciales dont nous sommes membres et qui sont susceptibles de se livrer à des activités de lobbying auprès des gouvernements.</p> <p>50 000 \$ - 100 000 \$</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil canadien des affaires • Chambre de commerce de Calgary • Ceres • Colorado Petroleum Association • Conseil de l'industrie des dépanneurs • Chambre de commerce de la région métropolitaine de Denver • Association des consommateurs industriels de gaz • National Association of Manufacturers • Strathcona Industrial Association <p>> 100 000 \$</p> <ul style="list-style-type: none"> • Association canadienne des producteurs pétroliers • Association canadienne des carburants • Association canadienne du propane • Colorado Asphalt Pavement Association • International Association of Oil and Gas Producers • Association minière du Canada (AMC) • Forum économique mondial <p>Pour obtenir la liste des groupes qui reçoivent des fonds de la Fondation Suncor Énergie, veuillez consulter le site Web de l'Agence du revenu du Canada et chercher Suncor.</p> <p>Renseignements supplémentaires : RDD – À propos de notre rapport RDD – Données sur la performance suncor.com</p>
Mobilisation des parties intéressées			
	102-40	Liste des parties intéressées	<p>Les parties intéressées comprennent les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Peuples autochtones • Collectivités locales • Actionnaires • Tous les ordres de gouvernement • Organismes de réglementation • Organismes non gouvernementaux et groupes environnementaux • Partenaires d'investissements dans la collectivité • Groupes commerciaux • Clients et fournisseurs • Employés et membres de la direction • Pairs et concurrents • Investisseurs institutionnels et socialement responsables • Milieu universitaire <p>RDD – À propos de notre rapport</p>
	102-42	Identification et sélection des parties intéressées	RDD – À propos de notre rapport
	102-43 2-29	Approche en matière de mobilisation des parties intéressées	RDD – À propos de notre rapport
EM-MM-310a.2		Nombre et durée des grèves et des lock-out	Aucun arrêt de travail n'est survenu au cours de l'année de déclaration en raison de grèves ou de lock-out.
EM-MM-310a.1	102-41 407-1 2-30 11.13.2	Conventions collectives	<p>25 % de l'effectif actif est couvert par des conventions collectives</p> <p>RDD – Données sur la performance</p>

Index du contenu GRI et SASB

Code SASB	Code GRI	Description	Réponse, lien ou renseignements supplémentaires
	102-21	Consultation des parties intéressées sur les enjeux économiques, environnementaux et sociaux	RDD – À propos de notre rapport CSPD – Annexe B : Sommaire de la gouvernance, Communications avec les parties intéressées et mobilisation des actionnaires
	102-44	Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	RDD – À propos de notre rapport RDD – Relations avec les Autochtones RDD – Sécurité RDD – Gérance des ressources en eau RC
Sujets importants			
	103-1 3-1	Processus de détermination des sujets importants	Il est question de notre approche en matière de gestion des priorités importantes liées au développement durable dans les sections ci-dessous du Rapport sur le développement durable 2022 : • Message de notre président et chef de la direction • Éthique • Sécurité • Changements climatiques • RC • Gérance des ressources en eau • Gestion des résidus • Relations avec les Autochtones RDD – À propos de notre rapport
	103-2 102-47 3-2	Liste des sujets importants	
	103-3 3-3	Gestion des sujets importants	
Normes propres aux secteurs			
Émissions de GES et énergie			
	3-3 11.1.1	Gestion des sujets importants	RDD – Qualité de l'air RC
EM-MM-130a.1	302-1 302-2 11.1.2	Consommation énergétique au sein de l'organisation	RDD – Données sur la performance CDP Climat – (C8)
EM-MM-130a.1	302-2 302-3 11.1.3	Consommation énergétique en dehors de l'organisation	Quantité achetée dans le réseau : 3,42 millions GJ Énergie renouvelable achetée : 0,16 million GJ Renseignements supplémentaires : RDD – Données sur la performance CDP Climat – (C8)
	302-3 11.1.4	Intensité énergétique	RDD – Données sur la performance CDP Climat – (C8)
	305-1 302-4	Réduction de la consommation d'énergie	RDD – Données sur la performance CDP Climat – (C8)
EM-EP-110a.1 EM-RM-110a.1 EM-MM-110a.1	305-1 305-2 11.1.5	Émissions directes de GES (portée 1) (1) émissions de portée 1 globales brutes et répartition : a) combustion fixe b) procédés c) fugitives (2) pourcentage de méthane (3) pourcentage couvert par la réglementation sur la limitation des émissions	(1) (a) 116 443 028 tonnes d'éq. CO ₂ (b) 1 387 544 tonnes d'éq. CO ₂ (c) 368 222 tonnes d'éq. CO ₂ (2) 1,39 % (3) 100 % Renseignements supplémentaires : RDD – Données sur la performance RDD – Notes relatives aux données sur la performance RC – Mesures et cibles CDP Climat (C7) La catégorie d'émissions et le potentiel de réchauffement planétaire sont conformes au Programme de déclaration des gaz à effet de serre (PDGES) du gouvernement fédéral canadien

Index du contenu GRI et SASB

Code SASB	Code GRI	Description	Réponse, lien ou renseignements supplémentaires
EM-EP-110a.2 EM-RM-110a.2 EM-MM-110a.2	305-1 OG6	Répartition des émissions de portée 1 globales brutes : (1) Hydrocarbures brûlés à la torche (2) Autre combustion (3) Émissions de procédés (4) Autres émissions mises à l'air libre (5) Émissions fugitives (6) Autres	(1) 502 533 tonnes d'éq. CO ₂ (2) 16 439 467 tonnes d'éq. CO ₂ (3) 1 387 544 tonnes d'éq. CO ₂ (4) 23 104 tonnes d'éq. CO ₂ (5) 368 222 tonnes d'éq. CO ₂ (6) 1 432 770 tonnes d'éq. CO ₂ (surtout pour le transport sur le site) Renseignements supplémentaires : RDD – Données sur la performance RC
	305-2 11.1.6	Émissions indirectes de GES liées à l'énergie (portée 2)	RDD – Données sur la performance RDD – Notes relatives aux données sur la performance RC – Mesures et cibles CDP Climat (C7) La catégorie d'émissions et le potentiel de réchauffement planétaire sont conformes au Programme de déclaration des gaz à effet de serre (PDGES) du gouvernement fédéral canadien
	305-3 11.1.7	Autres émissions indirectes de GES (portée 3)	RDD – Données sur la performance RDD – Notes relatives aux données sur la performance RC – Mesures et cibles CDP Climat (C7) La catégorie d'émissions et le potentiel de réchauffement planétaire sont conformes au Programme de déclaration des gaz à effet de serre (PDGES) du gouvernement fédéral canadien
	305-4 11.1.8	Intensité des émissions de GES	RDD – Données sur la performance RC – Mesures et cibles CDP Climat – (C7)
EM-EP-110a.3 EM-RM-110a.2 EM-MM-110a.2	305-5	Discussion à propos de la stratégie ou du plan à long et à court terme pour gérer les émissions de portée 1, objectifs de réduction des émissions et analyse de la performance par rapport à ces objectifs	RDD RC CDP Climat (C7)
Adaptation climatique, résilience et transition			
	301-2 201-2 11.2.2	Implications, possibilités et autres risques financiers découlant des changements climatiques	RC CDP Climat (C2, C9.2)
	305-5 11.2.3	Réduction des émissions de GES	RC – Mesures et cibles
	11.2.4	Description de l'approche de l'organisation relativement à la création de politiques publiques et au lobbying sur les changements climatiques	RC – Gouvernance et gestion des risques suncor.com
	3-3 11.22.1	Description de la position de l'organisation sur les enjeux importants qui constituent le point d'intérêt de sa participation à la création de politiques publiques et au lobbying, ainsi que de toute différence entre ces positions et ses principes, objectifs ou autres positions publiques énoncés	RC suncor.com
Émissions atmosphériques			
EM-EP-120a.1 EM-RM-120a.1 EM-MM-120a.1	305-7 11.3.2	Profil d'émissions atmosphériques : (1) SO ₂ (2) NO _x (3) COV (4) PM ₁₀ (5) H ₂ S	RDD – Données sur la performance RDD – Qualité de l'air Inventaire national des rejets de polluants (INRP) du Canada Inventaire des émissions toxiques des États-Unis (US Toxic Release Inventory)

Index du contenu GRI et SASB

Code SASB	Code GRI	Description	Réponse, lien ou renseignements supplémentaires
EM-RM-120a.2		Nombre de raffineries situées dans un secteur densément peuplé ou à proximité de celui-ci	Suncor exploite quatre raffineries à Edmonton (Alberta), à Sarnia (Ontario), à Montréal (Québec) et à Commerce City, au Colorado (É.-U.) Renseignements supplémentaires : suncor.com
Biodiversité			
	3-3 11.4.1	Politiques et engagements en matière des pertes nettes nulles et de l'application de la hiérarchie d'atténuation	En tant que membre de l'Association minière du Canada, Suncor comprend l'engagement à l'égard de la conservation de la biodiversité qui est prévu dans le cadre des principes directeurs du programme Vers le développement minier durable (VDMD). De plus, le cadre pour les mines et la conservation de la biodiversité du programme VDMD décrit l'engagement de l'entreprise relativement à la conservation de la biodiversité et les engagements connexes convenus, dont la collaboration avec les principales collectivités d'intérêt pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et des pratiques responsables d'application de la hiérarchie d'atténuation dans le but d'éviter, de limiter, de corriger et de contrebalancer les effets défavorables importants sur la biodiversité. Suncor intègre cette approche sans hésitation tout au long du cycle de vie de ses projets, jusqu'à la construction d'un lac conforme au principe de perte nette nulle afin de former un habitat de compensation pour les poissons en raison des changements qu'occasionnera l'exploitation de la mine de Fort Hills. Renseignements supplémentaires : RDD – Biodiversité RDD – Terres et remise en état
EM-EP-160a.3 EM-MM-160a.3	304-1 11.4.2	Lieux d'exploitation avec propriétaire, avec locataire ou gérés dans les aires protégées ou des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées ou adjacents à ces aires ou ces zones	Nos sables bitumineux regroupent 97,2 % des réserves totales d'hydrocarbures que nous détenons à l'exercice financier 2021. Environ 50 % des concessions de sables bitumineux de Suncor du nord de l'Alberta se trouvent dans l'aire de répartition du caribou des bois, ou à proximité de celle-ci, comme l'a démontré la Recovery Strategy for the Woodland Caribou, Boreal population (Rangifer tarandus caribou), au Canada (2012). Ce fait convenu comprend deux hypothèses : 1. Même si l'aire de répartition du caribou des bois de la forêt boréale ne répond pas parfaitement aux considérations décrites pour les zones protégées ou l'habitat des espèces menacées, elle devrait être considérée ici comme telle étant donné que la population de caribou des bois de la forêt boréale a été identifiée comme une espèce menacée conformément à la Loi sur les espèces en péril (LEP) du Canada. 2. Les réserves prouvées et probables sont réparties également dans les concessions de sables bitumineux déterminées comme se trouvant dans l'aire de répartition du caribou des bois ou à proximité de celle-ci.
	304-2 11.4.3	Impacts substantiels des activités, produits et services sur la biodiversité	RDD – Données sur la performance RDD – Biodiversité RDD – Terres et remise en état
	304-3 11.4.4	Habitats protégés ou restaurés	RDD – Terres et remise en état RDD – Biodiversité RDD – Données sur la performance

Index du contenu GRI et SASB

Code SASB	Code GRI	Description	Réponse, lien ou renseignements supplémentaires
	304-4 OG4 11.4.5	Espèces de la Liste rouge de l'UICN et espèces de la liste de conservation nationale dont les habitats se trouvent dans les zones touchées par les activités d'exploitation	<p>Bien qu'il n'y ait aucune espèce menacée ou sévèrement menacée de la Liste rouge de l'UICN à l'intérieur des limites de notre exploitation, environ 50 % des concessions de sables bitumineux de Suncor du nord de l'Alberta se trouvent dans l'aire de répartition du caribou des bois, ou à proximité de celle-ci, une espèce vulnérable de la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN. Parmi les autres principaux animaux sauvages observés, on retrouve le crapaud du Canada – une espèce classée comme potentiellement en péril en Alberta – et, entre 2015 et 2021, cinq espèces d'oiseaux en péril dans les habitats remis en état sur la concession de base de Suncor (hirondelle rustique, paruline du Canada, gros-bec errant, moucherolle à côtés olive et quiscale rouilleux), de même que trois espèces d'oiseaux en péril dans les habitats remis en état sur la concession de Fort Hills (paruline du Canada, moucherolle à côtés olive et engoulevent d'Amérique).</p> <p>Renseignements supplémentaires : RDD – Biodiversité RDD – Terres et remise en état</p>
EM-EP-160a.1 EM-MM-160a.1		Description des politiques et pratiques de gestion environnementale pour les sites actifs	RDD – Gestion des risques RDD – Biodiversité Principe en matière d'environnement, de santé et de prévention
Déchets			
	306-1 11.5.2	Production de déchets et impacts importants liés aux déchets	RDD – Gestion des déchets
EM-RM-150a.1	306-2 11.5.3	Gestion des impacts importants liés aux déchets	RDD – Gestion des déchets RDD – Chaîne d'approvisionnement RDD – Données sur la performance
EM-MM-150a.1 EM-RM-150a.1	306-2 306-3 11.5.4	Déchets produits : Déchets dangereux produits Déchets non dangereux produits	RDD – Données sur la performance RDD – Gestion des résidus
EM-RM-150a.1	306-4 11.5.5	Déchets soustraits à l'élimination	RDD – Données sur la performance RDD – Gestion des résidus
EM-RM-150a.1	306-5 11.5.6	Déchets dirigés aux fins d'élimination	RDD – Données sur la performance RDD – Gestion des résidus
EM-MM-150a.1		Poids total des résidus, pourcentage recyclé	RDD – Gestion des résidus
Eau et effluents			
	303-1 11.6.2	Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	RDD – Gérance des ressources en eau RDD – Données sur la performance CDP Eau (E1)
	303-2 11.6.3	Gestion des impacts liés au rejet d'eau	RDD – Gérance des ressources en eau RDD – Données sur la performance CDP Eau (E1 et E2)
EM-EP-140a.1 EM-RM-140a.1 EM-MM-140a.1	303-3 11.6.4	Prélèvement d'eau	Renseignements supplémentaires : RDD – Gérance des ressources en eau RDD – Données sur la performance CDP Eau (E1)

Index du contenu GRI et SASB

Code SASB	Code GRI	Description	Réponse, lien ou renseignements supplémentaires
EM-EP-140a.2	306-1 303-4 11.6.5	Rejet d'eau	Les renseignements sur l'eau produite pour nos installations in situ figurent dans le document contenant les données sur la performance en matière de développement durable de 2022. Il est interdit de rejeter les eaux de traitement dans l'environnement dans le cadre des activités d'exploitation des sables bitumineux. La seule eau rejetée comprend les eaux usées domestiques qui sont traitées et les eaux provenant de la pluie ou de la fonte des neiges qui sont déviées, lesquelles sont soumises à une réglementation aux fins de qualité selon l'approbation d'exploitation autorisée par le gouvernement de chaque installation. Renseignements supplémentaires : RDD – Gérance des ressources en eau RDD – Données sur la performance CDP Eau (E1)
EM-EP-140a.1 EM-RM-140a.1 EM-MM-140a.1	303-5 11.6.6	Consommation d'eau	Renseignements supplémentaires : RDD – Gérance des ressources en eau RDD – Données sur la performance CDP Eau (E1)
	303-3 303-4 303-5	Pourcentage recyclé	Nous calculons le taux annuel moyen de recyclage de l'eau propre à chaque installation. Renseignements supplémentaires : RDD – Gérance des ressources en eau RDD – Données sur la performance CDP Eau Document contenant les données sur la performance en matière de développement durable de 2022
	303-3 303-4 303-5	Pourcentage de chaque élément dans des régions où l'indice de stress hydrique est élevé ou extrêmement élevé	Nous ne menons pas actuellement d'activités dans des zones soumises à un stress hydrique. Renseignements supplémentaires : RDD – Gérance des ressources en eau RDD – Données sur la performance CDP Eau (E1)
EM-MM-140a.2 EM-RM-140a.2		Nombre d'incidents de non-conformité liés aux permis, aux normes et à la réglementation en matière de qualité de l'eau	CDP Eau (E2) RDD – Données sur la performance
	306-5	Plans d'eau touchés par le déversement et (ou) le ruissellement d'eau	CDP Eau (E2) RDD – Gérance des ressources en eau RDD – Gestion des résidus

Fermeture et réhabilitation

Les mesures se rapportant à la fermeture et à la réhabilitation ne sont pas considérables pour Suncor en ce moment. Tout changement lié à l'exploitation sera signifié à l'ensemble de parties intéressées et au public par de multiples moyens de communication. Suncor se consacre à la remise en état des surfaces et à la restauration des terres touchées par ses activités. Le plan de sécurité financière des mines du gouvernement de l'Alberta prend en compte la responsabilité environnementale associée à la suspension, à l'abandon, à la restauration et à la remise en état des surfaces des sites des usines et des mines d'exploitation des sables bitumineux. Ce plan exige la prise de mesures de sécurité de base pour chaque projet. Suncor a assuré cette sécurité sous la forme de lettres de crédit et est conforme au plan en question.

Renseignements supplémentaires :
NA (p. 59)

Index du contenu GRI et SASB

Code SASB	Code GRI	Description	Réponse, lien ou renseignements supplémentaires
Intégrité des actifs et gestion des incidents critiques			
EM-MD-540a.1 EM-EP-160a.2 EM-MM-160a.4	306-3 11.8.2	Déversements importants	Aucun déversement important. Les déversements importants sont des rejets non planifiés ou accidentels d'une substance dont l'impact à l'extérieur de la propriété nécessite plus de sept mois à atténuer, ou dont l'impact à l'intérieur de la propriété nécessite au moins un an à atténuer. Il peut s'agir d'un déversement dans l'environnement ou dans un endroit qui ne contient habituellement pas la substance, comme il est stipulé dans la réglementation applicable au territoire géographique. Renseignements supplémentaires : RDD – Données sur la performance RDD – Incidents environnementaux
EM-EP-540a.1 EM-RM-540a.1	OG13 11.8.3	Événements liés à la sécurité opérationnelle de niveau 1 et 2	Renseignements supplémentaires : RDD – Sécurité RDD – Données sur la performance
	11.8.4	Liste des installations de gestion des résidus et mesures de gestion – organisations	Veillez consulter le tableau de divulgation de la Investor Mining and Tailings Safety Initiative qui donnait un aperçu de nos résidus en 2019 et sera mis à jour en 2022. Renseignements supplémentaires : RDD – Gestion des résidus NA – Conditions de l'industrie (p. 57)
Santé et sécurité au travail			
EM-EP-320a.1 EM-RM-320a.1 EM-MM-320a.1	403-9	(1) Taux global des incidents consignés (2) Taux de décès (3) Taux de fréquence des quasi-accidents (4) Moyenne d'heures de formation sur la santé, la sécurité et les situations d'urgence pour les employés (a) à temps plein, (b) à contrat, et (c) pour service de courte durée	Pas déclaré pour le moment Renseignements supplémentaires : RDD – Sécurité RDD – Données sur la performance
EM-EP-320a.2 EM-RM-320a.2	403-4 11.9.2	Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	RDD – Sécurité Objectif Zéro de Suncor Principe en matière d'environnement, de santé et de prévention
	403-2 403-3 11.9.3 11.9.4	Identification des dangers, évaluation des risques et enquête sur les incidents	Nos documents sur l'environnement, la santé et la prévention contiennent des politiques, des normes, des méthodes, des pratiques de travail, des règlements, des manuels et d'autres documents utiles qui peuvent s'appliquer au travail effectué par les entrepreneurs à des installations de Suncor Énergie particulières. Les documents sur le contrôle des dangers de Suncor se trouvent sur le site Avetta.com. Avant de travailler avec Suncor Énergie, et de façon périodique par la suite, il incombe aux entrepreneurs de revenir sur ce site pour s'assurer qu'ils sont conformes à la dernière version des documents et des exigences du groupe ESP de Suncor. Renseignements supplémentaires : RDD – Sécurité Code des pratiques commerciales des fournisseurs
	403-111.9.5	Participation des travailleurs, consultation et communication se rapportant à la santé et la sécurité au travail	Les effectifs de Suncor des secteurs Sables bitumineux, In Situ, Exploration et production et Raffinage et logistique sont représentés par des comités mixtes officiels patronat-travailleurs de santé et sécurité. Ces comités s'occupent des préoccupations en matière de santé et de sécurité afin de fournir des recommandations sur les mesures à prendre. Renseignements supplémentaires : RDD – Sécurité

Index du contenu GRI et SASB

Code SASB	Code GRI	Description	Réponse, lien ou renseignements supplémentaires
EM-EP-320a.1 EM-RM-320a.1 EM-MM-320a.1	403-5 11.9.6	Formation des travailleurs en matière de santé et de sécurité au travail	RDD – Effectif RDD – Sécurité
	403-6 11.9.7	Promotion de la santé des travailleurs	RDD – Sécurité
	403-7 11.9.8	Prévention et atténuation des répercussions des relations commerciales sur la santé et la sécurité au travail	<p>Qu'ils soient nouveaux ou existants, les entrepreneurs, les fournisseurs et les transporteurs doivent comprendre les codes et principes et le processus de comptabilité de Suncor et suivre une formation d'orientation. Avant de travailler avec Suncor Énergie, et de façon périodique par la suite, il incombe aux entrepreneurs de s'assurer qu'ils respectent la version la plus récente des exigences et des documents du groupe ESP de Suncor.</p> <p>Les fournisseurs de Suncor doivent se conformer aux principes, méthodes et critères de Suncor, notamment les exigences en matière d'assurance, le principe sur l'alcool et les drogues, et les critères sur le plan de l'environnement, de la santé et de la prévention (ESP).</p> <p>Renseignements supplémentaires : RDD – Chaîne d'approvisionnement suncor.com La façon dont nous menons nos affaires Principe en matière d'environnement, de santé et de prévention</p>
	403-8 11.9.9	Travailleurs traités conformément à un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	<p>Tous les employés et entrepreneurs sont traités conformément à notre système de gestion de la santé et de la sécurité au travail.</p> <p>RDD – Sécurité suncor.com</p>
EM-EP-320a.1 EM-RM-320a.1 EM-MM-320a.1	403-9 403-10 11.9.10 11.9.11	Problèmes de santé et blessures liés au travail	RDD – Sécurité RDD – Données sur la performance
Pratiques d'emploi			
	401-1 11.10.2	Nouveaux employés embauchés et roulement du personnel	RDD – Données sur la performance
	401-3 11.10.4 11.11.3	Congé parental	<p>En 2020, nous avons lancé un programme de prestations complémentaires pour congé parental à l'intention des employés canadiens qui apporte un soutien à tous les types de familles. Offert aux parents biologiques et adoptifs, peu importe leur genre, ce programme favorise l'équité entre les sexes et l'avancement professionnel pour les femmes, tout en aidant l'ensemble des employés à trouver le meilleur équilibre qui soit entre leur carrière et leur famille.</p> <p>Renseignements supplémentaires : RDD – Inclusion et diversité RDD – Effectif Principe d'inclusion et d'égalité des chances</p>
	402-1 11.10.5	Périodes de préavis minimal relativement aux changements opérationnels	Suncor dispose de procédés et de principes internes concernant la communication des changements opérés au sein de l'entreprise qui ne sont pas signalés à l'externe pour l'instant.
	404-1 11.10.6 11.11.4	Heures moyennes de formation par année pour chaque employé	<p>347 624 heures totales Moyenne : 24 heures/ETP</p> <p>Renseignements supplémentaires : RDD – Données sur la performance</p>

Index du contenu GRI et SASB

Code SASB	Code GRI	Description	Réponse, lien ou renseignements supplémentaires
	404-2 11.10.7	Programmes de perfectionnement des compétences des employés et programmes d'assistance pour les transitions	En vertu de notre valeur de l'apprentissage continu, nous offrons des formations continues dirigées par un instructeur et autodirigées sur une grande variété de sujets. Elles comprennent des formations propres à un poste pour appuyer les programmes à l'échelle de l'entreprise et le perfectionnement personnel.
	414-1 11.10.8	Nouveaux fournisseurs sélectionnés à l'aide de critères sociaux	Notre processus de qualification et sélection des fournisseurs de la chaîne d'approvisionnement est conforme au processus de préqualification et nous aide à prendre des décisions d'achat éclairées. Nous comptons un peu moins de 400 nouveaux fournisseurs qui ont été sélectionnés à l'aide de nos critères en 2021. Les fournisseurs de Suncor doivent se conformer aux principes, méthodes et critères de Suncor, notamment les exigences en matière d'assurance, le principe sur l'alcool et les drogues, et les critères sur le plan de l'environnement, de la santé et de la prévention (ESP). Nous vous donnerons plus d'information sur ces exigences pendant votre processus de préqualification. Renseignements supplémentaires : RDD – Chaîne d'approvisionnement suncor.com
	414-2 11.10.9	Conséquences sociales néfastes attribuables à la chaîne d'approvisionnement et aux mesures prises	Elles ne sont pas déclarées à l'externe pour le moment.
	201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	RA (p. 95, 123 à 126)

Non-discrimination et égalité des chances

	202-2 11.11.2 11.14.3	Proportion des membres de la haute direction embauchés dans la collectivité locale	Elle n'est pas mesurée pour le moment, mais la majorité des membres de la haute direction sont embauchés dans la collectivité locale.
	405-1 11.11.5	Diversité des instances de gouvernance et des employés	RDD – Inclusion et diversité RDD – Données sur la performance RDD – Gouvernance d'entreprise CSPD – Annexe B – Inclusion et diversité (p. B-4 à B-6)
	405-2 11.11.6	Ratio du salaire de base et de la rémunération	RDD – Données sur la performance
	406-1 11.11.7	Incidents de discrimination et mesures correctives prises	RDD – Éthique

Travail forcé et esclavage moderne

	414-1 11.12.3	Nouveaux fournisseurs sélectionnés à l'aide de critères sociaux	Notre processus de qualification et sélection des fournisseurs de la chaîne d'approvisionnement est conforme au processus de préqualification et nous aide à prendre des décisions d'achat éclairées. Nous comptons un peu moins de 400 nouveaux fournisseurs qui ont été sélectionnés à l'aide de nos critères en 2021. RDD – Chaîne d'approvisionnement
--	------------------	---	--

Impacts économiques

	201-1 11.14.2	Valeur économique directe générée et distribuée	RDD – Données sur la performance RA
	203-1 11.14.4	Investissements en infrastructure et services	RDD – Investissements dans la collectivité RDD – Chaîne d'approvisionnement RDD – Relations avec les Autochtones RA

Index du contenu GRI et SASB

Code SASB	Code GRI	Description	Réponse, lien ou renseignements supplémentaires
	203-2 11.14.5	Impacts économiques indirects importants	RDD – Investissements dans la collectivité RDD – Chaîne d'approvisionnement RDD – Relations avec les Autochtones RA
	204-1 11.14.6	Part des dépenses auprès de fournisseurs locaux	RDD – Investissements dans la collectivité RDD – Chaîne d'approvisionnement RA
Collectivités locales			
	3-3 411-1 11.15.1	Description de l'approche d'identification des parties intéressées au sein des collectivités locales et de prise de contact avec elles Description de l'approche de prise de contact avec les groupes vulnérables	Suncor comptait 104 engagements de réunion (mandatés et non mandatés) propres à ses ententes-cadres de consultation et de relation conclues avec les communautés autochtones en 2021. Renseignements supplémentaires : RDD – Relations avec les Autochtones Principe en matière de relations avec les groupes d'intérêt Principe en matière de relations avec les Autochtones du Canada suncor.com
EM-EP-210b.1 EM-MM-210b.1	413-1 11.15.2	Activités impliquant la collectivité locale, évaluation des impacts et programmes de perfectionnement	RDD – Relations avec les Autochtones
	413-2 11.15.3	Activités ayant des conséquences négatives réelles et potentielles importantes sur les collectivités locales	RDD – Relations avec les Autochtones RDD – Qualité de l'air suncor.com
	411-1 11.15.4	Enjeux soulevés par la collectivité locale	Suncor effectue la déclaration du nombre total de préoccupations soulevées sur la ligne d'assistance téléphonique en matière d'intégrité de Suncor et des thèmes auxquels elles se rapportent, ce qui comprend celles des collectivités locales. Renseignements supplémentaires : RDD – Éthique Principe sur les droits de la personne
Droits en matière de ressources et terres			
	3-3 11.16.1	Description de l'approche de prise de contact avec les groupes vulnérables touchés	RDD – Relations avec les Autochtones RDD – Inclusion et diversité
	11.16.2	Emplacements ayant causé une réinstallation involontaire	Ne s'applique pas ici. Suncor n'a jamais eu à réinstaller des collectivités involontairement.
Droits des peuples autochtones			
	3-3 11.17.1	Description des programmes de perfectionnement dans les communautés qui ont pour but d'intensifier les effets positifs pour les peuples autochtones, y compris l'approche pour offrir des occasions d'emploi, d'approvisionnement et de formation	RDD – Relations avec les Autochtones Principe en matière de relations avec les Autochtones du Canada
EM-EP-210a.3 EM-MM-210a.3	411-1 11.17.2	Incidents liés à la violation des droits des peuples autochtones	En 2021, Suncor n'a fait l'objet d'aucun grief formel déclaré en lien avec des incidents de violation impliquant les peuples autochtones. Suncor travaille avec les communautés autochtones pour répondre aux questions et aux préoccupations liées aux impacts environnementaux et sociaux de ses activités. Renseignements supplémentaires : RDD – Relations avec les Autochtones RDD – Droits de la personne Principe en matière de relations avec les Autochtones du Canada Principe sur les droits de la personne

Index du contenu GRI et SASB

Code SASB	Code GRI	Description	Réponse, lien ou renseignements supplémentaires
	11.17.3	Lieux où des Autochtones sont présents ou touchés	suncor.com RDD – Gouvernance
	11.17.4	L'organisation cherche-t-elle à obtenir un consentement libre, préalable et éclairé?	<p>Suncor veut s'assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • qu'il n'y a aucune coercition, intimidation ou manipulation; • que l'engagement est déterminé avant la prise de décision; • que l'information exhaustive est partagée; • que Suncor reçoit un grand soutien pour les actions qu'elle propose. <p>En 2021, Suncor a obtenu la cote AAA pour son rendement lié au Protocole de relations avec les Autochtones et les communautés dans le cadre de l'initiative Vers le développement minier durable de l'Association minière du Canada (VDMD de l'AMC). Le Protocole compte quatre indicateurs et Suncor obtient une cote AAA pour chacun d'eux :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identification des communautés d'intérêts 2. Communication et dialogue efficaces avec les communautés d'intérêts 3. Mécanismes d'intervention auprès des communautés d'intérêts 4. Production de rapports <p>Renseignements supplémentaires : RDD – Relations avec les Autochtones Principe en matière de relations avec les Autochtones du Canada VDMD de l'AMC – Suncor</p>
Conflit et sécurité			
	3-3 11.18.1	Liste des lieux d'exploitation dans les secteurs de conflit et description de l'approche visant à assurer le respect des droits de la personne par les fournisseurs de services de sécurité publics et privés	<p>À l'heure actuelle, Suncor n'exploite aucune installation dans des régions où il y a un conflit.</p> <p>Renseignements supplémentaires : Libye suncor.com</p>
	410-1 11.18.2	Formation du personnel de sécurité relativement aux principes ou aux méthodes liés aux droits de la personne	<p>Nos principes et lignes directrices en matière de sécurité doivent être conformes aux normes internationales, dont les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne, ainsi que les lois des territoires dans lesquels nous exécutons nos activités.</p> <p>Renseignements supplémentaires : Principe sur les droits de la personne</p>
Comportements anticoncurrentiels			
EM-EP-510a.2 EM-MM-510a.1	206-1 11.19.2 11.20.3	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	<p>Normes de pratiques commerciales Code des pratiques commerciales des fournisseurs Directives et normes en matière de principes Prévention des paiements irréguliers</p> <p>Aucune mesure d'application réglementaire n'a été entreprise pour conduite anticoncurrentielle contre Suncor en 2021.</p> <p>Le code des pratiques commerciales de Suncor indique que Suncor doit, dans le cadre de ses activités, a) éviter toute pratique ou activité contrevenant à la loi sur la concurrence, et b) soutenir et encourager une économie concurrentielle.</p>

Index du contenu GRI et SASB

Code SASB	Code GRI	Description	Réponse, lien ou renseignements supplémentaires
Anticorruption			
	3-3 11.20.1	Description de la manière dont les effets ou les risques potentiels de la corruption sont gérés dans la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise Description du processus de dénonciation et des autres mécanismes en place pour permettre aux gens de signaler leurs préoccupations en matière de corruption	Suncor fait preuve de diligence convenable avec les fournisseurs situés dans des territoires affichant un risque élevé de corruption et possède un programme global de conformité à la lutte contre la corruption qui prévoit de la formation, des évaluations des risques, une diligence convenable et des engagements contractuels robustes. Les gens peuvent exprimer leurs préoccupations de manière confidentielle par l'intermédiaire de la ligne d'assistance téléphonique en matière d'intégrité de Suncor, accessible 24 heures par jour, sept jours par semaine aux employés, aux entrepreneurs et au grand public. Tous les signalements sont pris au sérieux et la Sécurité générale ou les Ressources humaines mèneront une enquête. Renseignements supplémentaires : Normes de pratiques commerciales Code des pratiques commerciales des fournisseurs Directives et normes en matière de principes Prévention des paiements irréguliers
	205-1 11.20.2	Activités évaluées sur le plan des risques liés à la corruption	Normes de pratiques commerciales NA (p. 72 et 73)
	205-3 11.20.4	Incidents de corruption confirmés et mesures prises	RDD – Éthique
	11.20.5	Approche liée à la transparence en matière de contrat	suncor.com
	11.20.6	Liste des propriétaires bénéficiaires de l'organisation	suncor.com
EM-EP-510a.2 EM-MM-510a.1	205-2	Description du système de gestion pour la prévention de la corruption et des pots-de-vin tout au long de la chaîne de valeur	RDD – Gestion des risques Normes de pratiques commerciales Code des pratiques commerciales des fournisseurs Directives et normes en matière de principes Prévention des paiements irréguliers
Paiements aux gouvernements			
	201-1 11.21.2	Valeur économique directe générée et distribuée	RA
	201-4 11.21.3	Aide financière d'un gouvernement	L'information sur le financement obtenu des gouvernements fédéraux (Canada) et provinciaux est déclarée publiquement et accessible par l'entremise du Commissariat au lobbying du Canada. Renseignements supplémentaires : RDD – À propos de notre rapport RDD – Données sur la performance
	207-1 11.21.4	Approche fiscale	Suncor met à la disposition du public sa stratégie fiscale applicable au Royaume-Uni (R.-U.) en 2022. La stratégie fiscale de Suncor s'appliquant à l'ensemble de l'entreprise n'est pas accessible à l'externe pour le moment. Le comité de vérification révisé les principes et les pratiques de Suncor dans une perspective fiscale. Renseignements supplémentaires : Stratégie fiscale applicable au Royaume-Uni (R.-U.) en 2022 CSPD – Comité de vérification (p. B-11 et B-12)

Index du contenu GRI et SASB

Code SASB	Code GRI	Description	Réponse, lien ou renseignements supplémentaires
	207-2 11.21.5	Gouvernance, contrôle et gestion des risques sur le plan fiscal	CSPD – Alister Cowan, chef des finances (p. 41) CSPD – Comité de vérification (p. B-11 et B-12) NA (p. 49 à 51) Comptabilité, rapports et contrôle de gestion
	207-3 11.21.6	Mobilisation des parties d'intérêt et gestion des préoccupations liées à la fiscalité	CSPD – Comité de vérification (p. B-11 et B-12) CSPD – Risques financiers (p. 69) CSPD – Réglementation environnementale (p. 51 à 55) NA – Redevances et impôt sur le revenu (p. 50 et 51)
	207-4 11.21.7	Déclaration pour chaque pays	RA LMTSE
	11.21.8	Divulgaration de l'information si le pétrole et le gaz sont achetés auprès de l'État	Ne s'applique pas ici. Suncor ne fait pas d'achat auprès de l'État.
	415-1 11.22.2	Contributions politiques	En date du 1 ^{er} juin 2016, selon le principe en vigueur, Suncor ne fait plus de contributions politiques. RDD – Données sur la performance

Indicateurs propres au secteur pétrolier et gazier

	102-6	Marchés desservis	suncor.com
	102-7	Taille de l'organisation	suncor.com RDD – Données sur la performance RA (p. 3)
EM-EP-420a.3		Montant investi dans l'énergie renouvelable, revenus générés par les ventes d'énergie renouvelable	En 2021, Suncor a été en mesure de générer environ 22 688 crédits, pour une valeur approximative de 900 000 \$CA engendrée. Ces chiffres reflètent le suivi par Suncor des crédits de performance des émissions dans l'ensemble de l'entreprise et la valeur qui en découle grâce aux revenus liés aux compensations de GES. Renseignements supplémentaires : RC
EM-EP-420a.4		Discussion sur la manière dont le prix et la demande d'hydrocarbures et (ou) la réglementation du climat influencent la stratégie de dépenses en immobilisations pour la prospection, l'acquisition et le développement d'actifs	RC
EM-MD-540a.1		Nombre d'incidents à déclarer mettant en cause des pipelines, pourcentage important	0 déclaré; 0 % important
EM-MD-540a.2		Pourcentage des pipelines inspectés contenant du (1) gaz naturel et (2) du liquide dangereux	(1) 0 % (2) 54 % Les pipelines titulaires d'un permis de Suncor en Alberta sont conformes aux pratiques rigoureuses en matière d'intégrité de l'Agence de réglementation de l'énergie de l'Alberta (AER) et de la norme de l'Association canadienne de normalisation (CSA Z662 - Réseaux de canalisations de pétrole et de gaz). Dans le cadre du Programme de gestion de l'intégrité, Suncor effectue régulièrement des inspections approfondies de ses pipelines afin de s'assurer qu'ils fonctionnent de façon fiable et sécuritaire. Ces inspections comprennent des patrouilles aériennes, une surveillance des cours d'eau et des pentes, des inspections internes afin de détecter la présence de corrosion et d'autres anomalies et l'excavation des canalisations aux fins d'examen et de réparation, le cas échéant.

Index du contenu GRI et SASB

Code SASB	Code GRI	Description	Réponse, lien ou renseignements supplémentaires
EM-EP-000.A	OG1	Production : (1) pétrole (2) gaz naturel (3) pétrole synthétique (4) gaz synthétique	RDD – Données sur la performance RA
EM-EP-000.B		Nombre de sites extracôtiers	suncor.com RA (p. 20 à 24)
EM-EP-000.C		Nombre de sites terrestres	suncor.com RA (p. 20 à 24)
EM-RM-000.A		Débit de raffinage de pétrole brut et d'autres charges d'alimentation	RDD – Données sur la performance
EM-RM-000.B		Capacité de raffinage	Suncor exploite quatre raffineries. La capacité d'exploitation est exprimée en barils par jour : • Edmonton (Alberta) – 146 000 • Montréal (Québec) – 137 000 • Commerce City (Colorado) – 98 000 • Sarnia (Ontario) – 85 000
	OG3	Production d'énergie renouvelable	RDD – Données sur la performance
	OG5	Eau produite ou de formation	RDD – Données sur la performance
	OG7	Déchets de forage	RDD – Données sur la performance
	OG8	Composition des carburants	RDD – Données sur la performance

Tableau de concordance TCFD

L'information présentée dans le tableau ci-dessous établit des liens avec l'information et les recommandations du TCFD, complètement ou en partie, dans ce rapport.

Recommandation du TCFD		Section du rapport
Gouvernance		
Divulguer les pratiques de gouvernance de l'entreprise entourant les occasions et les risques liés au climat.	Décrire la surveillance du conseil d'administration entourant les occasions et les risques liés au climat.	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernance en matière de climat Gestion des risques Circulaire de sollicitation de procurations par la direction
	Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des occasions et des risques liés au climat.	
Stratégie		
Divulguer les impacts réels et potentiels des occasions et des risques liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'entreprise lorsqu'une telle information est pertinente.	Décrire les occasions et les risques liés au climat que l'entreprise a déterminés à court, moyen et long terme.	<ul style="list-style-type: none"> Raison d'être, stratégie et objectifs de Suncor Réduire les émissions dans le cadre de nos activités de base Élargir nos activités à faibles émissions Collaborer avec les autres pour réduire les émissions Gestion des risques Notice annuelle
	Décrire l'impact des occasions et des risques liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'entreprise.	
	Décrire la résilience de la stratégie de l'entreprise, en tenant compte de différents scénarios liés au climat, notamment d'un scénario de hausse de 2 °C ou moins.	
Gestion des risques		
Divulguer comment l'entreprise identifie, évalue et gère les risques liés au climat.	Décrire les processus de l'entreprise pour déterminer et évaluer les risques liés au climat.	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernance en matière de climat Gestion des risques
	Décrire les processus de l'entreprise pour gérer les risques liés au climat.	
	Décrire comment les processus servant à identifier, évaluer et gérer les risques liés au climat sont intégrés dans la gestion globale des risques de l'entreprise.	
Mesures et cibles		
Divulguer les mesures et les cibles utilisées pour évaluer et gérer les occasions et les risques liés au climat lorsqu'une telle information est pertinente.	Divulguer les mesures utilisées par l'entreprise pour évaluer les occasions et les risques liés au climat en fonction de la stratégie et du processus de gestion des risques.	<ul style="list-style-type: none"> Raison d'être, stratégie et objectifs de Suncor Mesures et cibles
	Divulguer les émissions de GES de portée 1 et 2 et, s'il est pertinent de le faire, celles de portée 3, ainsi que les risques s'y rapportant.	
	Décrire les cibles utilisées par l'entreprise pour gérer les occasions et les risques liés au climat et la performance par rapport aux cibles.	

Objectifs de développement durable

Suncor appuie les Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD de l'ONU). Nous sommes d'avis que les entreprises jouent un rôle clé dans la mise en œuvre de ces objectifs.

Les ODD définissent les priorités mondiales en matière de développement d'ici 2030. Ils traitent des enjeux planétaires, dont la pauvreté, l'inégalité, le climat, la dégradation de l'environnement, la prospérité, la paix et la justice. Ils reflètent une conversation intégrée sur le développement durable. Le but est d'amener les entreprises, les gouvernements et la société civile à coopérer et à collaborer autour d'une série d'objectifs définis afin de favoriser un changement significatif.

Les activités commerciales de Suncor peuvent avoir une incidence sur les ODD. Nos initiatives et activités contribuent à l'atteinte de l'ensemble des 17 ODD. Suncor a accordé la priorité à des ODD précis et a mis en évidence sa contribution concrète :

Objectif 5 : Égalité entre les sexes – Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

- Stratégies d'inclusion et de diversité et plans d'action à l'échelle de l'entreprise
- Formation sur la partialité inconsciente pour fournir des occasions d'apprentissage afin d'éliminer la partialité et de mieux comprendre les cultures
- Tenue d'ateliers auxquels participent les employés et les leaders de Suncor pour veiller à ce que les employés se fassent entendre
- Un groupe diversifié de réseaux d'inclusion des employés collabore pour favoriser une culture respectueuse et provoquer des changements positifs au sein de la main-d'œuvre dans l'ensemble de l'entreprise

Objectif 6 : Eau propre et assainissement – Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

- Partenariat avec d'autres entreprises de la Canada's Oil Sands Innovation Alliance (COSIA) pour atteindre les objectifs relatifs à l'eau et créer des technologies et trouver des idées novatrices visant l'amélioration de l'efficacité dans toute l'industrie pétrolière et gazière
- Sous les auspices de la COSIA, Suncor et les partenaires du Centre de technologie de la gestion de l'eau, Canadian Natural, Cenovus Energy Inc. (par le truchement de sa filiale Husky Oil Operations Ltd.) et CNOOC International, ont mis sur pied, au coût de 140 millions \$, une installation de démonstration unique en son genre permettant aux entreprises partenaires du projet des sables bitumineux de mettre à l'essai les technologies de traitement des eaux à une échelle commerciale : le Centre de technologie de la gestion de l'eau.
- Suncor participe à l'Athabasca Watershed Council, un conseil multi-intervenants sans but lucratif de consultation et de planification qui évalue les changements s'opérant dans le bassin versant de l'Athabasca au fil du temps et donne des conseils sur les mesures potentielles en matière de politiques et de gestion
- Mise en œuvre de programmes de traitement et d'efficacité de l'eau à nos raffineries par souci de conformité aux exigences réglementaires en évolution

- Participation au programme accélérateur SDG Ambition de l'ONU dans le cadre duquel nous évaluons la manière dont Suncor pourrait s'aligner sur l'ambition d'assurer des effets nets positifs sur l'eau d'ici 2050. Le programme incite les entreprises à prendre des mesures ambitieuses pour atteindre les ODD en évaluant le rendement actuel, en déterminant les secteurs à risque et en explorant les nouvelles occasions à saisir à l'échelle des fonctions et des unités commerciales.

Objectif 7 : Énergie propre et d'un coût abordable – Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

- Développement d'un portefeuille de technologies pour réduire l'intensité carbonique de la production de bitume, y compris le captage du carbone
- Investissements dans les combustibles liquides renouvelables, notamment la plus importante installation de production d'éthanol au Canada et investissements dans les technologies liées aux biocarburants
- Dans le cadre de notre collaboration avec des organismes de foresterie, les gouvernements et Alberta Innovates, nous participons au projet pilote de production d'éthanol renouvelable à partir de la biomasse ligneuse
- Investissements dans Enerkem, qui produit des biocarburants à partir de déchets municipaux principalement et production d'oxygène et d'hydrogène propre en partenariat avec ATCO dans la conception initiale d'un projet d'envergure mondiale qui permettrait de produire 300 000 tonnes d'hydrogène propre chaque année
- Conception, fabrication et mise à l'essai de camions à pile à combustion et à l'hydrogène pour de longs parcours effectués entre Edmonton et Calgary dans le cadre d'un projet pilote de 18 mois avec d'autres partenaires
- Utilisation de la cogénération, une forme de production d'électricité de base efficace d'un point de vue carbonique à nos installations d'exploitation des sables bitumineux et exportation de l'électricité excédentaire sobre en carbone vers le réseau provincial de l'Alberta
- Investissement dans la bioraffinerie LanzaJet pour produire du carburant d'aviation durable à partir d'éthanol et d'autres sources durables, notamment des déchets et des résidus

Objectif 8 : Travail décent et croissance économique –

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- Partenariat avec des entreprises et des organismes comme Evok Innovations, COSIA et Clean Resource Innovations Network (CRIN) pour soutenir l'écosystème croissant d'entrepreneurs qui se consacrent à la recherche et au développement de solutions technologiques sur les énergies propres

Objectifs de développement durable

- Progression du Parcours vers la réconciliation de Suncor, anciennement l'objectif social, afin d'établir des partenariats avec les entreprises et les communautés autochtones, notamment :
 - Une entente de partenariat dans le projet d'agrandissement du Parc de stockage Est avec la Première Nation de Fort McKay et la Première Nation crie Mikisew dans le nord de l'Alberta. L'entente relative au Projet d'agrandissement du Parc de stockage Est a été choisie comme exemple de pratique exemplaire dans le cadre du Sustainable Development Goals Emerging Practice Guide par le réseau canadien du Pacte mondial des Nations Unies, Global Compact Network Canada
 - Une entente de partenariat dans PetroNor, un distributeur de produits pétroliers détenu et exploité par les Cris de la baie James au Québec
 - Partenariat avec huit communautés autochtones de la municipalité régionale de Wood Buffalo pour acquérir une participation dans le pipeline Northern Courier

Objectif 9 : Industrie, innovation et infrastructure – Bâter une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

- Membre fondateur du CRIN, un organisme qui se consacre à la création de connexions dans le secteur des ressources pour faire avancer les technologies à utiliser au Canada et sur les marchés mondiaux
- Participation à Energy Futures Lab, une plateforme, regroupant de multiples intervenants, qui s'engage à inspirer la conformité et la connectivité d'un secteur à l'autre, tout en tissant des liens entre les idées, les gens et les ressources d'une manière qui permet de mieux perfectionner et développer les solutions pour notre avenir énergétique
- Participation au capital de Svante, entreprise spécialisée dans la technologie de captage du carbone, afin de mettre au point une technologie permettant de capter le CO₂ provenant des industries fortement émettrices, comme le ciment, l'acier et la production de pétrole et de gaz, à un coût inférieur à celui des méthodes actuelles

Objectif 12 : Consommation et production responsables – Établir des modes de consommation et de production durables

- Élaboration d'une stratégie en matière de développement durable pour la chaîne d'approvisionnement pour accélérer les progrès sur le plan des impacts environnementaux et sociaux de nos décisions liées à l'approvisionnement
- Investissements dans des entreprises comme Enerkem, un développeur et producteur de technologies de transformation des déchets en carburants et produits chimiques renouvelables
- Partenariat pour la création de l'installation de Recyclage Carbone Varennes (RCV), qui convertira des déchets commerciaux et industriels non recyclables, ainsi que des déchets forestiers en biocarburants et produits chimiques renouvelables
- Exploitation du premier réseau pancanadien de bornes de recharge pour véhicules électriques grâce à Petro-Canada^{MC}

Objectif 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques – Prendre des mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

- Efforts actifs pour réduire l'empreinte carbone de nos activités de base tout en investissant dans de nouvelles formes d'énergie, de produits de consommation et de services à faibles émissions de GES
- Collaboration avec cinq autres entreprises du groupe de l'Initiative pour des sables bitumineux carboneutres, qui s'est engagé à réduire nos émissions et à atteindre la carboneutralité d'ici 2050
- Compréhension et production de rapports relativement à la résilience et au risque carbone et signataire du Groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat (TCFD)
- Partenariat avec l'industrie pour lancer l'Alberta Carbon Conversion Technology Centre pour mettre à l'essai des technologies de captage de carbone et de conversion avec d'autres chercheurs et innovateurs. L'installation a été utilisée pour le NRG COSIA Carbon XPRIZE.

Notre approche en matière de développement durable continue de contribuer directement et indirectement au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Nous cherchons des occasions de partenariat pour favoriser le changement dans cette portée. Nous sommes engagés à appuyer certaines initiatives connexes, notamment :

- Les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies. Notre engagement et notre implication relativement à ces principes sont intégrés dans l'ensemble de ce rapport.
- La volonté de l'Accord de Paris sur le climat de mener à l'élaboration de politiques visant à développer une économie sobre en carbone, comme le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques.
- L'appel à l'action de la Commission de vérité et réconciliation afin que les entreprises adoptent la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones comme cadre de réconciliation pour nos relations avec les peuples autochtones au Canada.

Rapport de communication sur le progrès PMNU

Suncor a adhéré au Pacte mondial des Nations Unies (PMNU) en 2001; nous avons intégré notre engagement et notre implication relativement aux principes du PMNU tout au long du rapport, et fourni les liens correspondant aux principes abordés dans le tableau ci-dessous.

Principes	Progrès
<p>1 Les entreprises doivent soutenir et respecter la protection des droits de la personne internationalement proclamés.</p> <p>2 Les entreprises doivent veiller à ce qu'elles ne soient pas complices de violations des droits de la personne.</p>	<p>À titre d'entreprise, Suncor a la responsabilité de respecter les droits de la personne et de ne pas se faire complice de violations des droits fondamentaux. Nous visons à éviter d'empiéter d'une façon quelconque sur les droits des autres et nous nous efforçons de corriger les torts que nous avons pu causer par suite de nos activités. L'engagement de Suncor à respecter les droits de la personne est fondé sur la Déclaration universelle des droits de l'homme et s'inspire des lois et des normes internationales.</p> <p>Nous sommes guidés par les principes et les normes publiés suivants : Code des normes de pratiques commerciales, Principe sur les droits de la personne, Principe en matière de relations avec les groupes d'intérêt, Principe en matière de relations avec les Autochtones du Canada et notre Rapport sur le développement durable. Ces documents couvrent explicitement les règles, normes et comportements de base que tous les employés, entrepreneurs, fournisseurs et partenaires commerciaux doivent respecter. Nous nous sommes engagés à fournir une formation et à communiquer notre approche en matière de droits de la personne dans le cadre de la mise en œuvre de ces principes.</p> <p>Le président et chef de la direction de Suncor doit veiller à la mise en place efficace des principes et rendre compte au conseil d'administration. Tous les employés de Suncor qui participent à des activités dont la gestion opérationnelle relève de Suncor sont chargés de l'application de ces principes.</p> <p>Nous incitons nos employés à signaler toute préoccupation concernant des infractions présumées à notre Code sans crainte de représailles aux équipes et services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Direction • Services juridiques et conformité • Sécurité générale • Ressources humaines • Vérification interne <p>En outre, nous avons mis en place une ligne d'assistance téléphonique sur l'intégrité accessible 24 heures par jour, sept jours par semaine aux employés, aux entrepreneurs et au grand public. Tous les signalements sont pris au sérieux et la Sécurité générale ou les Ressources humaines mèneront une enquête. Le comité de vérification est régulièrement mis au fait des activités concernant la ligne d'assistance téléphonique sur l'intégrité. Conformément au Code, le vice-président responsable de la Vérification interne est chargé de gérer la ligne d'assistance téléphonique sur l'intégrité et de s'assurer que toutes les violations présumées du Code font l'objet d'une enquête.</p>
<p>3 Les entreprises doivent respecter la liberté d'association et reconnaître effectivement le droit de négociation collective.</p> <p>4 Les entreprises doivent éliminer toutes les formes de travail forcé et obligatoire.</p> <p>5 Les entreprises doivent garantir l'abolition effective du travail des enfants.</p> <p>6 Les entreprises doivent éliminer toute discrimination en matière d'emploi et de profession.</p>	<p>Les normes de travail fédérales sont établies en vertu de la partie III du Code canadien du travail, qui définit les normes minimales que doivent respecter les employeurs et les employés sous réglementation fédérale. L'engagement de Suncor à fournir un environnement exempt de harcèlement, de violence, d'intimidation et d'autres comportements perturbateurs est décrit dans le Principe sur un milieu de travail exempt de harcèlement et de violence de Suncor.</p> <p>Tel qu'il est énoncé dans le Principe sur les droits de la personne de Suncor, les principes d'emploi de Suncor sont conformes à toutes les lois nationales applicables et respectent les normes du travail internationalement reconnues, y compris celles concernant la liberté d'association et la négociation collective, la non-discrimination, le travail forcé et la présence de travailleurs mineurs sur le lieu de travail. Un processus d'évaluation de l'impact sur les droits de la personne, entrepris régulièrement, est essentiel pour identifier, prévenir, atténuer et réparer nos impacts éventuels sur les droits de la personne.</p> <p>Conformément au document publié La façon dont nous menons nos affaires, peu importe où elle exerce ses activités dans le monde, Suncor s'engage à faire en sorte que ses relations d'affaires soient justes, honnêtes et éthiques. Quiconque travaille avec nous est tenu de toujours exercer des activités commerciales exemptes de corruption. Tous les pays où Suncor mène des activités ont des lois anticorruption qui interdisent d'offrir un paiement, un cadeau ou un autre avantage à un fonctionnaire ou à une personne du secteur privé en échange d'un traitement de faveur.</p> <p>Le Code des pratiques commerciales des fournisseurs de Suncor traite de sujets tels que la sécurité, les droits de la personne, le harcèlement, la corruption et les renseignements confidentiels, entre autres. Il renforce également notre engagement en faveur du développement durable et encourage nos partenaires commerciaux à travailler avec nous pour trouver des moyens de réduire les impacts environnementaux, de soutenir les collectivités dans lesquelles nous travaillons et de favoriser collectivement la croissance économique. Le respect du Code des pratiques commerciales des fournisseurs est une condition standard de tous les contrats de la chaîne d'approvisionnement de Suncor.</p>

Rapport de communication sur le progrès PMNU

Principes	Progrès
	<p>Suncor est une grande entreprise ayant des activités dans différentes régions et un effectif composé de personnes de diverses origines démographiques et ethniques. En demeurant à l'écoute de nos employés, nous remettons en question les présomptions, nous prenons connaissance des obstacles et nous sommes honnêtes avec chacun tandis que nous continuons de créer concrètement un lieu où il fait bon travailler pour tous. Notre Principe d'inclusion et d'égalité des chances et la norme Lieu de travail respectueux qui l'appuie témoignent de notre engagement en faveur de l'inclusion, de l'équité et de la diversité.</p> <p>Suncor est membre de l'Association minière du Canada et rend compte chaque année des résultats obtenus dans le cadre des protocoles Vers le développement minier durable (VDMD), notamment en ce qui concerne la prévention du travail des enfants et du travail forcé.</p>
<p>7 Les entreprises doivent soutenir une approche préventive des défis environnementaux.</p> <p>8 Les entreprises doivent prendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale.</p> <p>9 Les entreprises doivent encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.</p>	<p>Notre raison d'être consiste à fournir une source d'énergie digne de confiance qui améliore la qualité de vie des gens, tout en prenant soin les uns des autres et de la planète.</p> <p>Suncor utilise une approche axée sur la gestion des risques et le développement durable pour anticiper, prévenir et atténuer les atteintes à la santé, à la sécurité ou à l'environnement, tel qu'il est énoncé dans son Principe relatif à l'environnement, la santé et la prévention. Nous croyons que des collectivités dynamiques et qu'un environnement résilient sont essentiels au succès de l'entreprise.</p> <p>Nous exploiterons notre entreprise d'une façon qui contribue à réduire notre impact sur l'air, l'eau, le sol, la biodiversité et le climat. Nous nous efforçons de réduire l'impact de nos activités grâce à la recherche scientifique et aux pratiques exemplaires de gestion, tout en nous associant à des pairs pour réduire les effets cumulatifs du développement.</p> <p>Nous participons au défi mondial pour lutter contre les changements climatiques en tirant parti de la technologie et des occasions d'innovation pour mettre en place un système énergétique sobre en carbone. Dans le but de devenir une entreprise carboneutre d'ici 2050, nous déployons des efforts pour réduire nos émissions en continuant de favoriser les améliorations à l'efficacité opérationnelle tout en accélérant l'adoption de nouvelles technologies. Nous mesurons les progrès que nous réalisons vers la cible de réduction des émissions de GES de 10 Mt dans l'ensemble de notre chaîne de valeur, que nous souhaitons atteindre d'ici 2030. Suncor dirige de nombreuses études technologiques et de nombreux projets industriels conjoints, ou y participe, par l'intermédiaire de la Canada's Oil Sands Innovation Alliance (COSIA) et dans le cadre de l'Initiative pour des sables bitumineux carboneutres, une alliance de sociétés représentant 95 % de la production tirée des sables bitumineux du Canada. En mettant l'accent sur les secteurs environnementaux que forment les gaz à effet de serre, le sol, les résidus, l'eau et la surveillance, la COSIA et l'Initiative réunissent des ressources et des gens pour relever des défis environnementaux spécifiques et réduire les délais d'innovation dans l'ensemble de l'industrie des sables bitumineux.</p> <p>Par l'intermédiaire de notre Code des pratiques commerciales des fournisseurs, nous nous attendons clairement à ce que nos partenaires commerciaux s'alignent sur notre approche en matière de développement durable et à ce que nous collaborions pour trouver des moyens de réduire les impacts environnementaux, de soutenir les collectivités où nous travaillons et de contribuer tous ensemble à la croissance économique.</p>
<p>10 Les entreprises doivent contrer la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion</p>	<p>Notre Déclaration sur les normes de pratiques commerciales stipule que les employés et les entrepreneurs ne peuvent jamais offrir ou accepter quelque type de paiement irrégulier que ce soit, y compris des pots-de-vin, des ristournes et des paiements de facilitation. De plus, ils ne peuvent en aucune circonstance faire de dons à des partis politiques ou à des organismes de bienfaisance au nom de Suncor en dehors du processus de dons de la Société.</p> <p>Le principe Prévention des paiements irréguliers de Suncor énonce explicitement qu'il est interdit au personnel de Suncor de faire usage, directement ou indirectement, de fonds, d'installations ou de biens appartenant à l'entreprise, ou de prendre des engagements à leur égard, à des fins illégales ou inappropriées, ce qui comprend, sans toutefois s'y limiter, la corruption, les pots-de-vin ou les détournements de fonds à des fins personnelles ou commerciales ou pour dissimuler des paiements injustifiés.</p> <p>Comme le stipule notre Code des pratiques commerciales des fournisseurs (document publié La façon dont nous menons nos affaires – Travailler avec Suncor), un prolongement du Code des normes de pratiques commerciales de Suncor, nous nous engageons à nous assurer que nous gérons nos activités commerciales de manière honnête, équitable et éthique, et ce, partout dans le monde. Le Code des pratiques commerciales des fournisseurs interdit expressément toute forme de corruption et son respect constitue une condition standard de tous les contrats de la chaîne d'approvisionnement de Suncor.</p>

Suncor Énergie Inc.
150, 6 Avenue S.W.
Calgary (Alberta) Canada T2P 3E3
Tél. : 403-296-8000
suncor.com

